



# Défi sprint c'été 2022

## Article 1 : Objet du défi

Le défi est un concours de sprint. Chaque participant départ arrêté doit courir le plus vite possible sur une piste d'athlétisme sur une distance de 35 mètres pour les adultes et 25 mètres pour les enfants.

## Article 2 : Date et lieu du défi

Le défi est organisé par la Ville de Chartres dans le cadre de la manifestation « C l'été 2022 » et se déroulera du mercredi 29 juin au mercredi 6 juillet 2022.

Il se déroulera sur le site de la place des épars à Chartres.

La phase finale se déroulera le Mercredi 6 Juillet sur la Place des Epars.

Les horaires du défi sont :

- Mercredi 29 juin : 11h30-13h30 / 16h30-20h00.
- Jeudi 30 juin : 11h30-13h30 / 16h30-20h00.
- Vendredi 1 juillet : 11h30-13h30 / 16h30-20h00
- Samedi 2 Juillet : 10h00-20h00.
- Dimanche 3 Juillet : 10h00-20h00.
- Lundi 4 Juillet : 11h30-13h30/ 16h30-20h00.
- Mardi 5 Juillet : 11h30-13h30/16h30-20h00.
- Mercredi 6 Juillet : 17h30-20h30.

## Article 3 : Modalités de participation

La participation est gratuite et ouverte à tous à partir de 6 ans sur inscription et sous condition d'une autorisation parentale pour les mineurs. Le nombre de participation au défi est limité à une fois par jour.

Par souci d'équité 5 catégories d'âge sont imposées aux participants pour le sprint :

- 6/8 ans (les filles et les garçons courent entre eux).
- 9/11 ans (les filles et les garçons courent entre eux).
- 12/13ans (les filles et les garçons sont séparés)
- 14/15 ans (les filles et les garçons sont séparés).
- 16 ans et plus (les filles et les garçons sont séparés).

## **Article 4 - Déroulement de l'épreuve**

Chaque participant s'inscrit auprès de l'agent en charge à la table d'inscription et se voit remettre sa fiche d'inscription qui est aussi sa fiche de chronométrage. Une fois son tour arrivé, il donne sa fiche à l'agent qui se trouve sur la table.

Le participant s'engage sur la ligne de départ. Une fois le sprint terminé, le temps est inscrit sur la fiche du participant afin d'effectuer un classement pour la phase finale le mercredi 6 Juillet.

## **Article 5 - Comptage des chrono et classement**

Un classement est effectué entre tous les participants.

Les seize meilleurs temps sont sélectionnés pour la finale du mercredi 6 Juillet sur une participation durant la semaine.

## **Article 6 - Phase finale**

A l'issue des phases de qualifications qui se déroule du 29 Juin au 6 Juillet, les seize meilleurs temps sont sélectionnés pour la finale.

Les règles sont les même que la phase qualificative, le départ arrêté et le meilleur temps des deux participants est qualifié pour la suite du tableau final (8 ème de finale, quart de finale, demie finale et finale).

## **Article 7 : Inscription**

Le bulletin d'inscription et le présent règlement doivent être obligatoirement rendus complétés, avant la participation, à l'un des encadrant de la manifestation.

La signature du présent règlement vaut attestation d'aptitude à la pratique sportive.

Les inscriptions se passeront directement à la table de marque.

La fiche d'inscription est valable pour la semaine donc un participant peut revenir tenter sa chance tous les jours mais n'a besoin de s'inscrire que le premier jour de sa participation. Dans ce cas, il devra uniquement indiquer ses coordonnées à l'organisateur afin de reprendre sa fiche de score.

## **Article 8 : Autorisation**

Les participants et les responsables légaux de chaque enfant autorisent la prise de photos et leur utilisation dans le cadre de la valorisation de cette action et de la manifestation par tout moyen de communication (site internet, bulletin municipal, presse...).

## **Article 9 : Récompenses**

De nombreux lots seront distribués lors de la finale le mercredi 6 Juillet.

## **Article 10 : Modification**

La Ville de Chartres se réserve le droit de modifier, prolonger, écourter ou annuler sans préavis le défi en cas de force majeure ou de météo très défavorable ou tout autre problème.

## **Article 11 : Responsabilité**

La ville ne serait être tenue responsable de tout problème technique, matérielle ou logistique de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au défi.

Par ailleurs la ville s'exonère aussi par le présent règlement de tout problème d'ordre médical rencontré par les participants pendant ou à la suite du défi.

## **INFORMATIONS CONCOURS DE SPRINT**

### **Article 1- Départ piste d'athlétisme :**

Deux participants adultes s'affrontent départ arrêté sur une distance de 35 mètres.

Deux participants enfants par catégorie d'âge s'affrontent départ arrêté sur une distance de 25 mètres.

### **Article 2 - Matériels utilisés :**

Une piste d'athlétisme de 35 mètres, cellules de chronométrage et un panneau d'affichage.

### **Article 3 – Incidents**

La Ville de Chartres décline toutes responsabilités en cas d'incident.

La Ville de Chartres décline toute responsabilité en cas d'incident survenu avant ou après les horaires de l'activité.

La Ville de Chartres ne saurait être tenue pour responsable des incidents survenus indépendamment de toute faute de sa part.

Les participants devront vérifier que leur responsabilité civile – chef de famille ou multirisques habitation couvre bien les activités choisies par eux-mêmes et, le cas échéant, souscrire en complément une assurance individuelle accident.

Les sites ne comportent ni vestiaires, ni casiers, aucun gardiennage d'effets personnels ne sera prévu lors des activités.

La Ville de Chartres décline toute responsabilité en cas de pertes ou de vols.

